

Nombre de membres :

- En exercice : 33
- Présents : 30
- Représentés : 3
- Absent : 0
- Ne prend pas part au vote : 1
- Quorum : 17



Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 059-215902917-20260427-2026_28_2-DE



**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
- Séance du conseil municipal
du LUNDI 27 AVRIL 2026 -**

Convocation avec les éléments budgétaires ont été adressés le 14 avril 2026
Convocation avec le reste de l'ordre du jour ont été adressés le 21 avril 2026
Effectif légal : 33 - Nombre de membres en exercice : 33

Le président ouvre la séance à 18 heures 00 et fait effectuer l'appel nominal.

SONT PRÉSENTS :

M. Stéphane WILMOTTE, **MAIRE**,

Mmes & MM., Aude VAN CAUWENBERGE, David VAN DEN BROECK, Caroline GIGAREL, Didier WASTERLAIN, Geneviève LARVOR, Philippe DIREZ, Malika BOUDINA, Said LALAMI, Marie-Catherine FLINOIS, **ADJOINTS AU MAIRE**,

Mmes & MM., Danièle LAURENT, Bernard BONDUE, Michel TRIGAUT, Nicole DUFOUR, Patrick BARRÉ, Anne DUBUS, Olivier MARTIN, Malika LOTTEGIER, Jacques BUYLE, Laetitia ROLAND-POLIN, Stéphane DUFOUR, Gilles BECQUET, Audrey MONIER, Adeline DUBREUCQ, Lahcen LHOU, Béatrice DECONINCK, Olivier SILVA, Nathalie DAENEN, Mohamed DAHMANE, Ludivine CAILLE, **CONSEILLERS MUNICIPAUX**,

ABSENTS ayant donné POUVOIR : Mme Annie FROMENT à Mme Aude VAN CAUWENBERGE, M. Antony LARROQUE à M. David VAN DEN BROECK, M. Pascal FORGEZ à Mme Nathalie DAENEN,

Le Président ayant ouvert la séance et fait effectuer l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Lahcen LHOU est désigné pour remplir cette fonction.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET PRINCIPAL

N° Acte : 2026-28	Date de l'acte : 27.04.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 7.1
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

Monsieur le Maire indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l’ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l’information financière, d’améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l’ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l’unification du compte administratif et du compte de gestion.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L.2224-2,
- VU** le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l’année 2025 de la Ville d’Hautmont,
- VU** le Compte Financier Unique de la Ville d’Hautmont,
- VU** la note de synthèse adressée aux élus municipaux,

CONSIDÉRANT que le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

CONSIDÉRANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

CONSIDÉRANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l’ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

CONSIDÉRANT que Monsieur le Maire ne prendra pas part au vote de ce Compte financier Unique 2025, conformément aux exigences du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT les résultats définitifs présentés ci-dessous :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés N-1		6 605 983,39	-7 548 049,92	
Opérations de l'exercice N	19 277 324,60	21 460 523,71	18 491 410,33	16 456 160,27
Résultats de l'exercice N	2 183 199,11		-2 035 250,06	
Résultat de clôture	8 789 182,50		-9 583 299,98	

N° Acte : 2026-28	Date de l'acte : 27.04.2026	Commune d’HAUTMONT	N° Domaine : 7.1
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

Résultat net	-794 117,48
Restes à réaliser DÉPENSES	167 947,64
Restes à réaliser RECETTES	6 639 907,29
Résultat net après prise en compte des restes à réaliser	5 677 842,17

CONSIDÉRANT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou via l'application Télérecours (www.telerecours.fr),

AYANT ENTENDU L'EXPOSÉ DE M. DAVID VAN DEN BROECK, ADJOINT, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À LA MAJORITÉ DES MEMBRES

Votants : 33

Pour : 26

abstentions : 6

NPPV : 1

(Ne prend pas part au vote)

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la Ville d'Hautmont.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Annexes :

- Compte Financier Unique 2025 du budget principal
- Note de présentation synthétique du CFU 2025 du budget principal
- Rapport de présentation du CFU 2025 et du budget 2026 – budget principal

Le secrétaire de séance,



Lahcen LHOU



Le Maire,



Stéphane WILMOTTE

Certifié exécutoire
 compte tenu de la transmission
 en Sous-Préfecture le :
 de la mise en ligne le :

N° Acte : 2026-28	Date de l'acte : 27.04.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 7.1
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------